

Un équipement collectif public est un service public, rendu aux citoyens et/ou accessible ou ouvert au public. Est exclu ce qui s'apparente à de l'industriel ou du commercial.

Les enjeux de la localisation des équipements publics :

- Connaître et observer le territoire : comment se développe les communes en matière d'équipements collectifs, quels sont les établissements présents sur le territoire.
- Identification des manques
- Promouvoir le territoire en informant sur son taux d'équipement, et le type de services proposés.
- Mettre en place un outil de communication aux citoyens sur les services rendus

Liste des thèmes :

- Administration, institution et organismes
- Sportif et loisir
- Culturel
- Social
- Sanitaire
- Enseignement
- Enfance et jeunesse
- Mobilité
- tourisme

Intégration des données : chaque objet doit comporter un numéro unique (IDENT) qui est composé du code INSEE de la commune, du numéro du thème, et du numéro de l'équipement. Exemple 1940112001

Liste non exhaustive des équipements collectifs publics

I Equipement administratif

I.1 Institutions

- 01.1.1 Préfecture, sous-préfecture
- 01.1.2 Direction régionale de l'équipement
- 01.1.3 Direction départementale de l'équipement
- 01.1.4 Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
- 01.1.5 Direction départementale de l'agriculture
- 01.1.6 DREAL
- 01.1.7 DREAL
- 01.1.8 Etablissements publics (EPA, EPIC)

Cette rubrique comprend tous les établissements publics (administratifs, industriels et commerciaux, culturels) rattachés à l'Etat ou aux collectivités.

ONF, ADEME, CROUS, Office national des anciens combattants

- 01.1.9 Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

- I.1.10 Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales
- I.1.11 L'inspection régionale du travail - DRTEFP
- I.1.12 L'inspection départementale du travail - DDTEFP
- I.1.13 DRAC
- I.1.14 Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- I.1.15 Direction départementale des services vétérinaires
- I.1.16 Direction régionale de la jeunesse et des sports
- I.1.17 Direction départementale de la jeunesse et des sports
- I.1.18 Hôtel des impôts
- I.1.19 Trésorerie
- I.1.20 CDIF (Direction départementale des impôts fonciers)
- I.1.21 Direction des services fiscaux
- I.1.22 Direction régionale des douanes
- I.1.23 Direction régionale ou départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- I.1.25 Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre
- I.1.26 Rectorat
- I.1.27 Inspection académique

I.2 Chambre consulaire

- 01.2.1 Chambre régionale de l'agriculture
- 01.2.2 Chambre départementale de l'agriculture
- 01.2.3 Chambre régionale de commerce et d'industrie
- 01.2.4 Chambre départementale de commerce et d'industrie
- 01.2.5 Chambre de métiers et de l'artisanat

I.3 Prévention et sûreté

- 01.3.1 Commissariat de police nationale
- 01.3.2 Police municipale
- 01.3.3 Direction départementale de la sécurité publique
- 01.3.4 Brigade de gendarmerie
- 01.3.5 Les armées

I.4 Collectivité territoriale

- 01.4.1 Hôtel de région
- 01.4.2 Hôtel de département
- 01.4.3 Structures intercommunales et associations
 - Les syndicats, les communautés d'agglomération.
- 01.4.4 Mairie
- 01.4.5 Office de tourisme
- 01.4.6 Services techniques

I.5 Centre de secours (caserne pompiers)

01.5.1 Etat Major de zone

01.5.2 Caserne

1.6 Service emploi et solidarité

01.6.1 pôle emploi

01.6.2 Caisse allocation familiale

01.6.3 CPAM

01.6.4 URSAAF

01.6.5 Mission locale et permanences ou centres d'accueil, d'information et d'orientation

01.6.6 CDG

1.7 Autres

01.7.1 Cabine téléphonique

01.7.2 Bureau de poste

01.7.3 CRAM

01.7.4 Aires d'accueil des gens du voyage

01.7.5 Port/Capitainerie/Installations portuaires

01.7.6 Gare /Halte ferroviaire

01.7.7 Toilettes publiques

1.8 Déchets

01.8.1 Décharge contrôlée.

01.8.2 Déchetterie

2 Equipement de justice

2.1 Juridiction administrative

02.1.1 Tribunal administratif

02.1.2 Cour administrative d'appel

02.1.3 Juridiction administrative spécialisée

2.1.3.1 Juridiction de l'aide sociale

2.1.3.2 Juridiction des pensions

Les juridictions des pensions tranchent les litiges relatifs aux pensions militaires d'invalidité.

2.1.3.3 Chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes jugent dans leur ressort (territoire) l'ensemble des comptes des comptables publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Localisation : une chambre régionale des comptes par région (Marseille).

2.2 Juridiction civile et pénale

02.2.1 Tribunal de grande instance

02.2.2 Tribunal d'instance

02.2.3 Cour d'assises

02.2.4 Cour d'appel

02.2.5 Juridiction civile spécialisée

2.2.5.1 Conseil des prud'hommes

Les conseils des prud'hommes sont des juridictions civiles de première instance dans l'ordre judiciaire. Ils sont chargés de juger les litiges individuels entre salariés ou apprentis et employeurs portant sur le respect des contrats de travail ou d'apprentissage. Localisation : chef lieu du département ou du canton

2.2.5.2 Tribunal de commerce

Les juridictions de commerce sont des juridictions de première instance dans l'ordre judiciaire. Elles sont chargées de trancher les litiges liés aux affaires commerciales. Elles sont souvent appelées les juridictions consulaires.

2.2.5.3 Tribunal des affaires de sécurité sociale

Les juridictions de l'aide sociale sont le tribunal des affaires de Sécurité sociale et le tribunal du contentieux de l'incapacité. Il s'agit de juridictions civiles de première instance dans l'ordre judiciaire. Elles sont chargées de juger les litiges entre les assurés sociaux et leurs organismes de Sécurité sociale. Le tribunal des affaires de Sécurité sociale est chargé de juger les Litiges entre les organismes de sécurité sociale et les personnes assujetties. Il existe 116 tribunaux des affaires de Sécurité sociale dont le ressort (territoire) territorial de chacun correspond à la circonscription d'une caisse de Sécurité sociale. Le tribunal du contentieux de l'incapacité est chargé de juger les contentieux dit techniques, se rapportant aux questions médicales. Le siège des tribunaux du contentieux de l'incapacité correspond à la ville dans laquelle est implantée la direction régionale des affaires de Sécurité sociale.

2.3 Médiation et conseil

02.3.1 Maison de justice et du droit

Les maisons de justice et du droit sont chargés d'informer les justiciables et de proposer une solution amiable à l'occasion de litiges survenus en matière civile ou pénale.

02.3.2 Conseil départemental d'accès au droit

2.4 Equipement pénitentiaire

02.4.1 Maison d'arrêt

02.4.2 Centre de détention

02.4.3 Centre pénitentiaire

02.4.4 Maison centrale

02.4.5 Centre de rétention administratif

02.4.6 Centre éducatif fermé

02.4.7 Centre éducatif renforcé

3 Equipement sanitaire

3.1 Equipement hospitalier

03.1.1 Hôpital

3.1.1.1 Centre hospitalier Régional

3.1.1.2 Centre hospitalier

3.1.1.3 Centre hospitalier Régional Universitaire

3.1.1.4 Centre hospitalier Universitaire

03.1.2 Hôpital Spécialisé

3.1.2.1 Centre Hospitalier spécialisé lutte maladies mentales

3.1.2.2 Centre de lutte contre le cancer

3.1.2.3 Etablissement de lutte contre l'alcoolisme

03.1.3 Hôpital des armées

03.1.4 Clinique

03.1.5 Maternité

3.2 Equipement médical

03.2.1 Dispensaire

- 03.2.2 Centre de rééducation
- 03.2.3 Centre de PMI
- 03.2.4 Etablissement thermal
- 03.2.5 Etablissement thalassothérapie

4 Equipement social et d'animation

4.1 Equipement pour la jeunesse et la petite enfance

- 04.1.1 Centre aéré et centre de loisirs sans hébergement
- 04.1.2 Crèche
- 04.1.3 Halte garderie
- 04.1.4 PIJ
- 04.1.5 CIO (Centre d'Information et d'Orientation)
- 04.1.6 Centre de vacances et colonie

4.2 Equipement d'aide aux familles

- 04.2.1 Centre social
- 04.2.2 Centre de l'enfance
- 04.2.3 Maison pour tous
- 04.2.4 Maison de la jeunesse et de la culture
- 04.2.5 Foyer rural
- 04.2.6 Centre d'accueil
- 04.2.7 Centre communal d'action sociale

4.3 Equipement pour handicapés

- 04.3.1 Etablissement et service pour l'enfance et la jeunesse handicapée
- 04.3.2 Etablissement et services pour adultes handicapés

4.4 Equipement pour personnes âgées

04.4.1 Centre d'accueil de jour

- 4.4.1.1 Foyer
- 4.4.1.2 Foyer restaurant

04.4.2 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées

- 4.4.2.1 Maison de retraite (EPAHD)
- 4.4.2.2 Maison de retraite (EPAHD) - Médicalisée
- 4.4.2.3 Résidence service
- 4.4.2.4 Résidence service Médicalisée

4.5 Autre établissement d'accueil social

04.5.1 Etablissement et centre d'hébergement pour adultes et familles en difficultés

04.5.2 Autre Etablissement Social d'hébergement et d'accueil (sauf aire de station nomade 218)

- 4.5.2.1 Foyer de travailleurs
- 4.5.2.2 Centre de transit
- 4.5.2.3 Equipement pour mère célibataire
- 4.5.2.4 Etablissement d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance

04.5.3 Autres établissement médico-social - Centre de soin (Etablissement addictif)

Cette rubrique regroupe les établissements publics dont l'objet est la prévention et la protection de l'enfant et de l'adulte en danger, la lutte contre l'exclusion, la promotion de la santé et la prise en compte de la dépendance des personnes âgées ou handicapées.

Code FINES : 4604

04.5.4 Hébergement pour étudiant - Cité U

04.5.5 Restaurant pour étudiant - Resto U

04.5.6 Autre

5 Equipement sportif et de loisirs

5.1 Equipement de sport

05.1.1 Site d'activités aquatiques et nautiques

05.1.2 Boulodrome

05.1.3 Court de tennis

05.1.4 Equipement de cyclisme

05.1.5 Equipement équestre

05.1.6 Equipement d'athlétisme

05.1.7 Parcours de golf

05.1.8 Aire de sport de glace

05.1.9 Plateau EPS

5.1.10 Salle de combat

5.1.11 Salle multisports

5.1.12 Salle ou terrain spécialisé

Les salles ou terrains spécialisés sont un terrain ou une salle de sports aménagés pour l'entraînement et les compétitions d'un sport en particulier (terrain de foot, ...).

Code RES : 2100

5.1.13 Site d'activités aériennes

5.1.14 Skate park et vélo freestyle

5.1.16 Terrain de grands jeux = stade

Un stade est un terrain ou une salle de sports aménagés pour l'entraînement et les compétitions des jeux collectifs (football, rugby, cricket, etc.) et individuels (athlétisme).

5.1.17 Divers équipements de nature

5.1.18 Palais des Sports

5.2 Equipement de loisir

05.2.1 Salle non spécialisée

Les salles non spécialisées sont des salles aménagées pour les loisirs sans spécialisations particulières (salles des fêtes, ...).

05.2.2 Casino .

05.2.3 Site de modélisme

05.2.4 Jardin

05.2.5 Parc

05.2.6 Camping

5.3 Autre Equipement

05.3.1 Bowling

05.3.2 Circuit / piste de sports mécaniques

05.3.3 Mur et fronton

Les murs et frontons sont des éléments naturels ou non aménagés pour la pratique de l'escalade.

05.3.4 Parcours sportif/santé

Un parcours de santé est une promenade sportive rythmée par un ensemble d'activités, généralement dans un cadre naturel.

05.3.5 Pas de tir

Le pas de tir est une zone où s'effectuent les tirs.

05.3.6 Plaine de jeux

Plaines de jeux.

05.3.7 Structure artificielle d'escalade

Une structure artificielle d'escalade est une structure spécialement construite pour la pratique de l'escalade.

6 Equipement d'enseignement

6.1 Enseignement primaire

06.1.1 Ecole maternelle

06.1.2 Ecole maternelle d'application

06.1.3 Ecole maternelle spécialisée

06.1.4 Ecole élémentaire

06.1.5 Ecole élémentaire d'application

6.2 Enseignement secondaire

06.2.1 Collège

06.2.2 Lycée

6.2.2.2 Lycée technologique

6.2.2.3 Lycée polyvalent

6.2.2.4 Lycée d'enseignement professionnel

6.2.2.5 Lycée d'enseignement agricole

6.3 Enseignement supérieur

06.3.1 Université

06.3.2 IUT

06.3.3 IUFM

06.3.4 IUP

06.3.5 Grande Ecole

06.3.6 Ecole spécialisée (Infirmière, Architecture, Sport, ...)

6.4 Formation Professionnelle et Continue

06.4.1 GRETA

06.4.2 CFA

06.4.3 AFPA

06.4.4 CNFPT

06.4.5 Etablissement de formation spécialisé

7 Equipement culturel

7.1 Lieu de culte

- 07.1.1 Lieu de culte catholique
 - 7.1.1.1 Basilique et cathédrale
 - 7.1.1.2 Eglise
 - 7.1.1.3 Abbaye
 - 7.1.1.4 Chapelle
 - 7.1.1.5 Couvent, monastère
- 07.1.2 Lieu de culte islamique
 - 7.1.2.1 Mosquée
 - 7.1.2.2 Centre de culte musulman
- 07.1.3 Lieu de culte israélite
 - 7.1.3.1 Synagogue
 - 7.1.3.2 Centre de culte israélite
- 07.1.4 Autre Lieu de culte
 - 7.1.4.1 Eglise anglicane
 - 7.1.4.2 Eglise orthodoxe
 - 7.1.4.3 Temple et église protestante
 - 7.1.4.4 Autre lieu de culte

7.2 Service religieux

07.2.1 Etablissement d'enseignement religieux

- 7.2.1.1 Aumônerie et école catholique
- 7.2.1.2 Ecole israélite
- 7.2.1.3 Ecole islamique
- 7.2.1.4 Autre école religieuse

07.2.2 Centre de gestion religieux

- 7.2.2.1 Centre de gestion catholique=archevêché et évêché=centre administratif de l'église catholique
- 7.2.2.2 Autre centre religieux de gestion

7.3 Equipement funéraire

07.3.1 Cimetière

- 7.3.1.1 Cimetière
- 7.3.1.2 Cimetière spécialisé

07.3.2 Lieu et service funéraire

- 7.3.2.1 Ossuaire
- 7.3.2.2 Funérarium
- 7.3.2.3 Crématorium
- 7.3.2.4 Columbarium
- 7.3.2.5 Salle de prière
- 7.3.2.6 Chambre funéraire ou mortuaire

8 Equipement culturel

8.1 Centre culturel

- 08.1.1 Maison de la culture
- 08.1.2 Centre culturel

8.2 Equipement de collection empruntable

- 08.2.1 Médiathèque

- 08.2.2 Ludothèque
- 08.2.3 Vidéothèque
- 08.2.4 Bibliothèque 0-+
- 08.2.5 Autre équipement de collection empruntable
- 08.2.6 Discothèque

8.3 Equipement de collection non empruntable

- 08.3.1 Cinémathèque
- 08.3.2 Musée
 - 8.3.2.1 Musée généraliste
 - 8.3.2.2 Musée thématique
 - 8.3.2.3 Ecomusée
 - 8.3.2.4 Galerie d'art (ou fondation, centres d'art)
- 08.3.3 Archive
 - 8.3.3.1 Archive départementale
 - 8.3.3.2 Archive communale

8.4 Site de patrimoine

- 08.4.1 Centre archéologique
- 08.4.2 Monument historique

8.5 Equipement de spectacle

- 08.5.1 Opéra
- 08.5.2 Théâtre de plein air
- 08.5.3 Salle de théâtre
- 08.5.4 Salle de cinéma
- 08.5.5 Salle de musique
- 08.5.6 Salle de danse
 - La salle de danse est un lieu où sont organisés des cours et/ou des spectacles de danse.
- 08.5.7 Salle de concert
 - La salle de concert est un lieu où sont interprétées des oeuvres musicales par des professionnels.
- 08.5.8 Palais des congrès
 - La palais des congrès est un bâtiment de grande dimension, construit par l'État ou par une collectivité publique, destiné à un usage d'intérêt général permettant d'y organiser diverses manifestations (spectacles, conférences, congrès....)
- 08.5.9 Auditorium
 - L'auditorium est une salle spécialement aménagée pour les auditions musicales et théâtrales, et notamment pour les enregistrements et les émissions de radio et de télévision.
- 8.5.10 Parc ou salle expo (infrastructures) : parc expo, bât expo, foire, foire expo
 - Le parc des expositions est un vaste édifice où se produisent diverses manifestations (foires, expositions...). Exemple : Parc Chanot à Marseille, halle polyvalente d'Istres.
- 8.5.12 Centre de séminaires
 - Le centre de séminaires est un bâtiment permettant la réunion de professionnels pour l'étude d'une ou plusieurs questions précises
- 8.5.13 Autre salle (salle polyvalente, salle municipale...)
 - Cette rubrique regroupe les lieux permettant le rassemblement de personnes pour des occasions diverses (loto, mariage, assemblée générale, réunion publique...)

8.6 Equipement de formation artistique

08.6.1 Conservatoire

Le conservatoire est un établissement public ou privé, destiné à sauvegarder et promouvoir l'enseignement de certaines valeurs culturelles comme la musique, la danse, le théâtre.

08.6.2 Ecole spécialisée artistique

L'école spécialisée artistique est un établissement permettant d'accueillir des individus afin de leur dispenser un enseignement artistique de façon collective. Exemple : Ecole de danse, de musique, du cirque...